

# ASSEMBLÉE NATIONALE

3 décembre 2024

---

PRENDRE DES MESURES D'URGENCE CONTRE LA VIE CHÈRE ET RÉGULER LA  
CONCENTRATION DES ACTEURS ÉCONOMIQUES DANS LES TERRITOIRES D'OUTRE-  
MER - (N° 522)

Adopté

## SOUS-AMENDEMENT

N ° CE49

présenté par

Mme Bellay, rapporteure et les membres du groupe Socialistes et apparentés

à l'amendement n° CE|15 de M. Naillet

-----

### ARTICLE PREMIER

Au deuxième alinéa, substituer aux mots :

« à l'exception »

les mots :

« en tenant compte ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.